

Juliette Bour, doctorante en Histoire à l'EHESS sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau depuis octobre 2019.

Etudier la participation de femmes politiques au génocide perpétré contre les Tutsi

Notre recherche doctorale en histoire se concentre sur les parcours de quinze femmes condamnées pour leur implication dans le génocide contre les Tutsi au Rwanda en 1994 « en position d'autorité ». Ayant occupé des postes de ministres, de députées, d'autorités locales ou de responsables de parti, toutes se sont distinguées par un engagement total dans le projet d'extermination.

Ce sujet provoque souvent deux interrogations : la première concerne la surprise quant à la participation de femmes au génocide, l'autre la présence même de femmes à de telles positions politiques « en Afrique » dans les années 1990.

Dès 1995, un rapport d'African Rights a répertorié les noms et profils d'un certain nombre de femmes soupçonnées d'avoir participé au génocide. Ces premiers témoignages ont également permis de saisir la place occupée par celles-ci au sein de la société rwandaise, puisqu'elles étaient regroupées par profession : autorités politiques, journalistes, fonctionnaires, enseignantes, riches commerçantes, religieuses etc. Etaient donc mentionnées celles s'étant démarquées pour leur rôle dans les crimes les plus violents. Intitulé *Rwanda : Not so innocent*, traduit dans la version française *Moins innocente qu'il n'y paraît*, le titre du rapport rappelle les stéréotypes liés à une supposée « nature » non-violente des femmes. La même année, la journaliste Lindsey Hilsum enquêtait dans les camps de réfugiés rwandais au Zaïre où elle rencontrait la ministre Pauline Nyiramasuhuko qui déjà se défendait en ces termes :

Je suis prête à discuter avec la personne qui m'accuse d'avoir pu tuer. Je ne peux même pas tuer un poulet. Si une personne déclare qu'une femme, qu'une mère, a tué, alors je suis prête à lui être confrontée...¹

L'importante judiciarisation des femmes par les tribunaux *gacaca* a fini de mettre à mal les stéréotypes d'une « féminité » pacifiste et non-violente au Rwanda, puisque ce sont près de 100 000 femmes qui y furent condamnées.

De nombreux travaux ont depuis permis de mieux comprendre les modalités de cet engagement génocidaire au « féminin ». A 98% cultivatrices, pauvres, sans ressource, les Rwandaises impliquées dans

¹ Interview de Pauline Nyiramasuhuko avec Lindsey Hilsum, BBC, août 1995.

les massacres y ont participé de manière moins « directe² » que les hommes : en dénonçant, en refusant d'aider, en encourageant les tueurs ou encore en pillant les biens et les cadavres. Elles sont peu nombreuses à s'être impliquées dans des crimes de sang. La participation de la majorité de ces femmes se comprend donc dans le caractère de « proximité » du génocide : elles n'eurent besoin ni d'outils ni de ressources sortant du cadre l'ordinaire et du voisinage. Sara E. Brown³ ou encore Nicole Hogg⁴ ont ainsi dressé une typologie des comportements « féminins » pendant le génocide, en montrant tant les ressorts genrés à l'œuvre dans la perpétration des crimes que dans les actes de sauvetage. Violaine Baraduc nous a permis de saisir les enjeux autour de la judiciarisation et de l'emprisonnement de ces femmes, notamment en revenant sur un crime « féminin » : l'infanticide génocidaire⁵. Toutes ont remis en question les stéréotypes d'une violence génocidaire féminine qui serait l'œuvre de déviantes.

Cet état des lieux nous permet d'établir une « norme » criminelle, et donc de permettre une comparaison entre ce qu'ont fait « les femmes » condamnées pour génocide, *en général*, et ce qu'ont fait les *quinze* femmes que nous avons choisies d'étudier.

En raison de leur position d'autorité, ces dernières ont des profils et des parcours qui les distinguent. Elles représentent une minorité statistique parmi une population féminine rwandaise encore largement dominée par les hommes tant légalement que coutumièrement, et ce dans toutes les sphères de la société ; celles de notre groupé étaient ainsi plus éduquées⁶, plus riches, plus mobiles et plus urbaines que la moyenne des femmes, mais aussi de la population générale. Ayant accédé à des professions et à des positions prestigieuses, elles représentent des pionnières dans une société patriarcale, virilocale et patrilinéaire.

Analyser les spécificités de leur participation au génocide nécessite donc de revenir aux modalités de leur ascension politique. C'est leur position sociale et leur pouvoir qui permet de comprendre la nature de leur engagement génocidaire. Ministres, députées ou autorités locales disposaient d'une influence et

² Voir Nicole Hogg, « Women's Participation in the Rwandan genocide: mothers or monsters? », *International Review of the Red Cross*, vol. 92, no 877, mars 2010.

³ Sara E. Brown, *Gender and the genocide in Rwanda: women as rescuers and perpetrators*, London, Routledge, Taylor & Francis Group, 2018.

⁴ Hogg, *art.cit.*, 2010.

⁵ Voir, entre autres, Violaine Baraduc et Alexandre Westphal, *A Mots Couverts*, Les Films de l'Embellie, 2014 ; de la même autrice, « Violences d'un autre genre : ethnographier les mémoires criminelles des prisonnières génocidaires du Rwanda », thèse soutenue à l'EHESS, octobre 2022 ; *Tout les oblige à mourir, 'infanticide génocidaire au Rwanda en 1994*, Paris, CNRS Editions, 2024.

⁶ Ainsi, toutes les femmes du groupe apprirent à lire à l'école primaire. En 1978, date à laquelle toutes avaient passé l'âge d'être scolarisées, le Rwanda comptait 68% d'illettrés, avec des différences majeures entre hommes et femmes : 48% des hommes lisaient le kinyarwanda contre 26% des femmes⁶. Elles faisaient donc partie de cette minorité de femmes alphabétisées, car issue d'une minorité ayant eu accès à l'école primaire : 9,3% des femmes contre 22% des hommes.

de ressources équivalentes à celles des hommes occupant des fonctions similaires. Nous reviendrons donc sur la nécessité de considérer le groupe « des femmes génocidaires » dans sa diversité. Dans les années 1990 au Rwanda, existait une élite de femmes politiques. Parmi cette élite, certaines s'engagèrent dans l'extrémisme hutu. Au moment du génocide, ces dirigeantes se sont ainsi comportées comme il l'était attendu d'elles : en participant à un projet politique d'extermination qui demandait le concours des autorités civiles comme militaires.

En effet, s'il est souvent dit qu'au moment du génocide, les femmes ont transgressé les normes associées à la féminité, que (« [les femmes] ont oublié leur rôle⁷», demandons-nous précisément quels étaient ces rôles, ces normes ? Etaient-ils immuables et les mêmes pour *toutes* les femmes ? Les rôles et missions assignés aux femmes et appropriés par celles-ci, pouvaient se révéler divers. Rappelons alors l'un des principaux stéréotypes concernant les études sur les femmes violentes : que celles-ci, entre elles, auraient plus en commun qu'avec des hommes dont elles partagent pourtant le statut⁸.

Constituer un groupe

Notre mémoire de master était dédié au procès de Pauline Nyiramasuhuko⁹. Ancienne ministre de la Promotion féminine et de la Famille, elle fut la seule femme jugée par le Tribunal Pénal International pour le Rwanda, elle en est ainsi devenue l'une des condamnées les plus célèbres. Elle reste jusqu'à aujourd'hui la seule femme condamnée pour « génocide » par une juridiction internationale. Notre recherche revenait alors sur les modalités de sa participation et sur son système de défense. Cependant, en raison de la nature de nos sources, exclusivement celles du TPIR, et de la difficulté à notre niveau de questionner l'histoire rwandaise des années 1960-1990, nous-même avons coupé Pauline Nyiramasuhuko du contexte de son ascension au pouvoir. Nous avons ignoré son milieu, celui d'une élite politique féminine qui, bien que limitée, prenait de l'importance depuis la fin de la décennie 1980. En 1992, elle n'avait pourtant pas été la seule femme à rejoindre le gouvernement. A ses côtés se trouvaient la ministre du Commerce puis de la Justice Agnès Ntamabyariro, également condamnée pour génocide au Rwanda, et Agathe Uwilingiyimana, ministre de l'Enseignement puis Première Ministre, assassinée dès le 7 avril 1994 en raison de son statut d'opposante.

⁷ Référence au titre de l'article de Sara E Brown, «They Forgot Their Role': Women Perpetrators of the Holocaust and the Genocide Against the Tutsi in Rwanda » *Journal of Perpetrator Research*, n°3, janvier 2020, p156–185.

⁸ Laura Sjoberg, *Women as wartime rapists: beyond sensation and stereotyping*, New York, New York University Press, 2017. Dans son introduction, Laura Sjoberg revient sur les principales « *misconceptions* » à éviter dans la recherche sur les femmes violentes.

⁹ Juliette Bour, *Pauline Nyiramasuhuko, une femme en procès*, mémoire de master 2 en histoire sous la direction de Guillaume Piketty et d'Hélène Dumas, Sciences Po Paris, 2016.

Débutée en 2019, notre recherche doctorale se propose donc d'élargir le regard sur ces femmes *Ruharwa* (tueuses de grand renom) extrêmement connues dans leurs communautés, et parfois au-delà. Notre thèse se consacre donc à l'étude d'un groupe constitué autour de trois critères : être une femme, avoir été condamnée pour sa participation au génocide, et avoir été en position d'autorité *avant* 1994.

Ce que nous pensions au départ comme une somme d'individus, nous a vite ramenée à la nécessité d'étudier un milieu : celui d'une élite politique féminine identifiée et constituée avant 1990 et de la dérive de certaines d'entre elles vers l'extrémisme « Hutu Power ».

Il n'existait pas de liste des autorités de l'époque. Notre sélection s'est donc d'abord fondée sur le rapport d'African Rights évoqué ci-dessus, *Rwanda not so innocent*¹⁰. Nous entendions alors « pouvoir » au sens large et avons autant sélectionné des autorités politiques que des religieuses¹¹, ou des journalistes. Puis, très vite, nous avons décidé de restreindre notre sélection à celles ayant occupé des fonctions politiques avant 1990. Pour deux raisons : par cohérence mais aussi pour exclure celles ayant accédé à une certaine notabilité génocidaire entre avril et juillet 1994¹². La major Anne-Marie Nyirahakizimana, infirmière-gendarme en 1994 représente ainsi une sorte de contre-point, en tant que détentrice du monopole de la violence légitime. Notre groupe s'est élargi et précisé au cours de la recherche. Nous avons par exemple repéré les deux responsables de cellule de Rubavu – Zainabo Mukundufite et Sifa Mukamubaraka – en lisant les aveux d'un autre accusé du TPIR. Le nom d'Eliza Mukanyangezi, conseillère du secteur de Mbazi, nous est apparu dans un article consacré à l'extradition de sa fille vers le Rwanda¹³.

Il nous a fallu ensuite vérifier que toutes les femmes citées dans ces rapports ou autres avaient bien été condamnées. Cette vérification fut plus ou moins laborieuse selon les cas. Concernant les femmes jugées au Rwanda, certaines avaient d'abord été jugées par les Tribunaux de Première Instance entre 1998 et 2002 ou par la Cour martiale. Quelques procès avaient alors pu être retranscrits dans les recueils de l'association *Avocats sans Frontières*. Pour les autres, il a fallu vérifier si un procès avait eu lieu et si elles avaient été condamnées en cherchant leurs noms au sein des archives des tribunaux *gacaca*.

¹⁰ African Rights, *Rwanda ; moins innocents qu'il n'y paraît*, African Rights, Londres, 1995, p. 101.

¹¹ Voir au sujet du procès de deux religieuses mon article : « Sœur Gertrude : une complicité de génocide. (Rwanda, avril-mai 1994) », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, vol. 55, no. 1, 2022, pp. 277-299.

¹² Au sujet de l'accès à de nouvelles formes de notabilités au moment du génocide voir Florent Piton, « Tueurs, *ibitero* et notabilités génocidaires au Rwanda (Kigali, avril 1994) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2018/2 (N° 138), p. 127-142.

¹³ « Rwanda: Genocide Deportee Heads to Jail », *The New Times Rwanda*, 23 décembre 2011.

Si les archivistes disposaient d'une base de données, celle-ci n'était pas encore parfaitement à jour, et il a fallu pour certaines chercher « si... » au sein des dizaines de cartons des cours de chaque cellule et secteur potentiellement concerné. Afin de faciliter cette recherche, nous nous adressions d'abord à des personnes ressources ayant fréquenté ces femmes et pouvant se rappeler de leur potentiel procès, du lieu de celui-ci (les *gacaca* ayant jugées les personnes là où les crimes avaient été commis) et de l'année du jugement.

Ainsi nous avons pu faire « fausse piste ». Avec François Kajiwabo -interprète, traducteur, assistant de recherche¹⁴ - nous avons ainsi repéré le nom de Séraphine Mukarwego, ancienne députée de Kibongo et identifiée comme *Ruharwa* au sein de l'enquête éponyme menée par Ibuka¹⁵. Entre 1998 et 1999, des enquêteurs furent chargés par cette association de rescapés d'identifier, pour chaque secteur du Rwanda, les principaux responsables du génocide. Séraphine Mukarwego y était ainsi citée et l'enquête donnait une liste de témoins pouvant attester sa participation. Cependant, nous ne trouvons pas de mention de son procès au sein des archives *gacaca*, et nous avons donc décidé d'aller recueillir des témoignages à son sujet. Arrivés sur place, plusieurs témoins nous ont appris que l'ancienne députée avait bien été emprisonnée dans un premier temps, puis rapidement relâchée faute de dossier. Contactée, la principale intéressée a refusé de nous recevoir. Nous avons fini par retrouver les témoins cités dans l'enquête *Ruharwa*. Ceux-ci nous ont raconté l'avoir identifiée comme autorité et avoir rapporté les rumeurs à son sujet, mais qu'eux-mêmes n'étaient pas présents dans le secteur au moment du génocide. Seule une femme, Maman Cécile, l'accuse encore d'être responsable du meurtre de son fils, sans que cela ne puisse être confirmé par d'autres sources. Séraphine Mukarwego fut donc finalement exclue de notre groupe.

Nous avons donc finalement choisi quinze femmes¹⁶ condamnées pour leur participation au génocide « en position d'autorité » - expression faisant référence à la première catégorie d'accusés telle que définie par les lois rwandaises sur l'organisation des poursuites et des infractions constitutives du crime de génocide.

Seules 2% des femmes condamnées pour génocide l'ont été dans cette catégorie d'accusées. Ainsi, déjà, les archives disponibles à leur sujet les distinguent : par les peines encourues ainsi que par la variété et le nombre de témoins présents à leurs procès. Les témoignages contre elles sont multiples et

¹⁴ Je profite de cette occasion pour encore une fois le remercier pour tout le travail accompli pendant ce long terrain, parfois difficile, ainsi que pour son amitié sans cesse renouvelée. *Murakoze umusemuzi n'inshuti wanjye.*

¹⁵ Archives Ibuka, mémorial de Nyanza-Kicukiro, Ibuka, Enquête *Ruharwa*, non-publiée, vers 1998-1999.

¹⁶ Elles ne représentent pas toutes les anciennes dirigeantes condamnées pour génocide, mais presque. Sur place nous avons croisé quelques autres noms mais trop tard pour pouvoir enquêter à leur sujet ou sans avoir pu retrouver leur procès.

viennent tant d'anciens miliciens, que de victimes ou de témoins. Leur position d'autorité nous a permis de produire un récit du génocide en bénéficiant du croisement de ces nombreuses sources. Nous avons également mené des entretiens avec huit de ces femmes en prison (Rwanda et Sénégal), avec leurs anciens collaborateurs, quelques membres de leur familles, des personnes les ayant fréquentées et évidemment leurs victimes. Cela nous a permis de retracer leurs parcours avant, pendant et après le génocide, mais aussi d'interroger le rapport de ces témoins à la violence génocidaire féminine. Concernant les femmes du groupe rencontrées, nous avons constaté leur maintien dans une posture de déni et de défense. Ainsi, il a pu être difficile, pour certaines d'évoquer leur ambition, leur engagement politique, tant elles tentent encore de prouver leur absence de pouvoir et donc leur innocence. En témoigne la réponse de Donatha Nyirantibimenya, responsable de la cellule de Kimisagara (Kigali) en 1994 ; interrogée à propos des politiques de promotion féminine :

Je n'en pensais rien, je ne suivais pas la politique à ce moment-là, je n'étais d'ailleurs pas parmi les premières femmes [à occuper un tel poste]¹⁷.

Etudier un groupe de femmes condamnées pour génocide nous permet d'éviter d'exceptionnaliser leurs cas et d'apporter une profondeur de champ à leur engagement génocidaire. Formant une élite identifiée, ces femmes n'étaient ni des marginales ni des rebelles ou des déviantes ; au contraire, toutes étaient des femmes parfaitement intégrées. Surtout, en les rattachant à ce milieu, nous pouvons montrer leur *agency* : d'autres femmes ayant exactement les mêmes profils et participant des mêmes réseaux n'ont pas fait les mêmes choix.

Notre démarche doit se comprendre « à rebours ». Le point de départ de la recherche n'a pas été l'étude de la constitution d'une élite politique féminine au Rwanda depuis l'indépendance. Nous sommes partie de la condamnation pour génocide qui, finalement, nous a menée à interroger leurs processus de socialisation et de politisation antérieurs. Ainsi se sont dessinées les connexions entre ces femmes, leurs points communs, et la manière dont leur *empowerment* fut le fruit d'un contexte.

Quand commencer à étudier des génocidaires ?

Notre recherche interroge la période 1950-1990, moment où aucune de ces quinze femmes n'est génocidaire. Leurs parcours de vie ne nous permettent pas d'écrire une histoire de personnes déviantes, ou bien dominées (qu'il s'agirait d'excuser). En tachant d'éviter au maximum toute forme de téléologie

¹⁷ Entretien avec Donatha Nyirantibimenya, non-enregistré, prison de Musanze, août 2022.

et de surdétermination, nous avons choisi de revenir à leur jeunesse afin de montrer en quoi le groupe, pourtant construit « à rebours », depuis leur condamnation pour génocide, apparaît déjà cohérent : d'abord en tant qu'élite féminine en formation, puis en tant qu'élite dirigeante.

Leurs trajectoires reflètent en effet un *moment* politique, puisqu'elles évoluent au sein d'une configuration¹⁸ particulière, en tant qu'individualités portées par les espoirs nouveaux promus par la révolution de 1959, par l'indépendance de 1962 et par une « promotion féminine » qui les concernaient doublement comme femmes et comme Hutu (ou assimilées), et dont elles furent autant les bénéficiaires que les actrices.

Malgré leur jeune âge, il semble important de ne pas négliger ces premiers processus de politisation au sein notamment des établissements scolaires. Si certaines du groupe n'étudièrent qu'au niveau primaires, toutes faisaient partie d'une minorité féminine alphabétisée, et appartenaient à une même génération, construite autour d'un avenir collectif présenté comme favorable à leur genre et à leur « ethnie ». Cette conscience de soi et de classe se lit encore davantage chez celles ayant fait partie des rares diplômées du secondaire. Dans ces internats prestigieux se tissèrent des amitiés durables et, déjà, politiques. Cette jeunesse féminine hutu se voyait alors ouvrir le champ des possibles, et pouvait se sentir porteuse d'une mission, celle d'un développement dont elles devinrent, dès leur adolescence, une vitrine. Alors que les femmes de pouvoir issus de la monarchie tutsi, notamment les reines-mères, furent décriées, l'indépendance leur promettait de leur offrir de nouveaux modèles.

A hauteur d'enfants, les grands événements politiques modelèrent leur vision du monde, mais rien ne nous permet d'affirmer qu'elles aient été élevées dans une haine de l'Autre. Leurs expériences de jeunesse s'intégraient à un nouveau récit national. La conscience d'être née femme, avec l'infériorité sociale, juridique et économique que cela impliquait, semble avoir été au cœur de leurs trajectoires. Ceci davantage que la question raciale, puisqu'en fait, dès 1962, être Hutu leur apporta privilèges et sentiment d'appartenance à la nation rwandaise.

A l'âge adulte, ce groupe de femmes continua à s'affirmer en tant qu'individualités à part entière, déterminées à lutter pour plus de droits, à travers des engagements civiques, politiques, mais aussi personnels. Elles remirent en question une vision binaire des rapports genrés, en ne se montrant ni soumises ni rebelles, elles surent aussi se montrer conformistes, dans un contexte où, pour les femmes,

¹⁸ La notion de configuration telle que théorisée par Norbert Elias nous invite à prendre en compte les relations entre les individus et la société à laquelle ils appartiennent. Ainsi, nous essayerons de ne pas surestimer le rôle joué par ces femmes en tant qu'individus mais à les prendre en compte au sein de leur contemporanéité, de la même façon que l'influence de ce contexte spécifique, seul, ne peut déterminer leurs trajectoires. Norbert Elias, *Qu'est-ce que la sociologie ?* Paris, Pocket, [1970], 1981, p. 84.

rien n'était encore acquis, et où toute forme de pouvoir nécessitait d'être négociée.

Les parcours de jeunesse de ces quinze femmes, leurs aspirations et ambitions, nous invitent alors à une *autre* histoire politique du Rwanda, écrite au féminin. En raison de la place tenue par le génocide dans l'historiographie, les Première et Deuxième républiques sont souvent résumées à des événements critiques liées aux tensions ethniques¹⁹. Or, la question des femmes - de leur participation politique, de leur représentation, mais aussi d'une émancipation souhaitée mais toujours contrôlée - a représenté une donnée essentielle pour les deux régimes, à l'échelle internationale comme en interne. Dès l'indépendance, mais surtout dans les années 1980, les Rwandaises s'organisaient entre elles et pour elles, et créaient des réseaux aux échelles nationale, ainsi qu'à celles de la diaspora et du continental.

Les premiers engagements

Par leurs carrières, leurs mariages ou leurs familles, ces quinze femmes apparaissaient déjà comme intégrées au maillage administratif serré de l'Etat et aux cercles officiels et officieux du pouvoir. Leur ascension politique dépendait également d'un contexte spécifique : celui d'une promotion féminine, initiée internationalement à partir de 1975 et intensifiée au cours de la décennie 1980.

Ces politiques de promotion féminine consistaient schématiquement en deux aspects : tout d'abord, la mise en place de réformes légales et sociales visant à éradiquer la discrimination à l'égard des femmes ; et ensuite, l'accès de davantage de femmes à des postes de décision. Cette vision était donc sous-tendue par l'idée d'une distinction²⁰ entre les sexes et leurs aptitudes respectives, et donc qu'en politique, les femmes œuvreraient pour les femmes, et feraient donc de la politique autrement. Nous ne disposons pas des sources pour évaluer, à l'échelle des hommes de pouvoir, l'existence de résistances personnelles à de telles politiques avant 1990. Cependant, certaines décisions politiques témoignent des angoisses

¹⁹ Marie-Eve Desrosiers, *Trajectories of authoritarianism in Rwanda : elusive control before the genocide*, Cambridge, Cambridge University Press, 2023, p18 : l'autrice revient sur les trajectoires des autorités durant les deux républiques, revendiquant de ne pas s'intéresser aux périodes de crise et en tentant de déjouer un biais « présentiste » et « ethnocentrique ». Voir aussi Jean-Pierre Chrétien, *Le défi de l'ethnisme. Rwanda et Burundi*, Paris, Karthala, 2012, p. 12. Dans sa préface, il appelle à la prise en compte par l'historiographie d'autres types d'identités, notamment concernant la période 1980-1990 où émergent de nouvelles perspectives « liées au changement des générations, à la croissance des milieux instruits et aussi aux difficultés économiques nouvelles ». C'est ce qu'ont fait par exemple Jordane Bertrand dans *Rwanda, le piège de l'histoire : l'opposition démocratique avant le génocide, 1990-1994*, Paris, Khartala, 2003, qui revient sur la période du multipartisme, ou encore François-Xavier Munyarugerero, *Réseaux, pouvoir, oppositions : la compétition politique au Rwanda*, Paris, l'Harmattan, 2003, qui réalise une étude de la vie politique au Rwanda depuis l'indépendance et s'intéresse notamment aux forces d'oppositions.

²⁰ Nous choisissons le terme de distinction plutôt que de différence au sens où ces habiletés ne s'appuient pas sur des différences biologiques mais sociales. Nous renvoyons à Irène Théry, *La distinction de sexe. Une nouvelle approche de l'égalité*, Paris, Odile Jacob, 2007, p12-13 : « La distinction masculin/féminin n'est jamais rabattable sur la différence entre le masculin et le féminin, compris comme des attributs, des propriétés ou des caractères internes des individus, qu'ils soient innés ou acquis ».

provoquées par cette promotion féminine, qu'il s'agisse du vocabulaire employé, ou d'événements qu'on pourrait qualifier de « retours de bâtons » (*backlash*²¹) – comme les arrestations pour « vagabondage » intervenues en 1983²². L'Etat rwandais eut tout d'abord pour stratégie de ralentir certaines modifications législatives (par exemple le Code de la Famille fut adopté en 1988, mais non appliqué encore en 1993), mais surtout de contrôler le mouvement féminin provenant de la société civile en intégrant celui-ci à l'Etat. Pour de rares femmes seulement – celles du groupe étudié – être une femme put alors se transformer en opportunité²³.

En effet, les quinze femmes étudiées ici bénéficièrent d'une promotion féminine limitée et extrêmement contrôlée par l'Etat, et notamment par une autre femme, Agathe Kanziga, épouse influente du président Habyarimana. Dans les promotions à l'œuvre ressurgissent les réseaux de jeunesse : presque toutes les femmes promues ont étudié à l'école sociale de Karubanda, établissement du secondaire que la Première Dame avait elle-même fréquenté. Ainsi, faut-il prendre en compte un double mouvement : s'engager pour la cause des femmes les rapprocha des cercles du pouvoir, mais la possibilité même de s'y engager ou de bénéficier de cette promotion dépendait d'une proximité préalable avec ces mêmes cercles. Nous nous intéressons ici aux rares gagnantes de ces politiques, à une sorte de vitrine.

En 1990, ces quinze femmes, à elles toutes, quadrillaient les différents organes de l'administration du Rwanda. Du comité national du parti jusqu'au comité de cellules, toutes étaient reliées par leur appartenance à un cercle étroit de notables au sein d'un territoire où la réputation, la socialisation et les réseaux constituaient des conditions nécessaires pour rejoindre les autorités. Le contexte de promotion féminine fit de leur genre une opportunité et leur permit d'être davantage encore connectées entre elles.

L'analyse de leurs trajectoires individuelles nous permet ainsi de nuancer certaines des études sur une promotion féminine désincarnée, centrées sur les discours officiels et les bilans des politiques mises en place. Ainsi, l'échec global de ces politiques ne doit pas empêcher de considérer sa réussite pour une très petite minorité au sein de l'Etat. Le très faible nombre de femmes « promues » permit à leurs réseaux de se renforcer et donc, concernant l'objet de notre étude, à accélérer et à renforcer leur accès au pouvoir.

²¹ Terme conceptualisé par Susan Faludi, dans *Backlash. The Undeclared War against Women*, New York, Crown Publishers, 1991. L'autrice, journaliste, revient sur les mouvements féministes des années 1980 et théorise que chaque avancée dans le domaine de la lutte pour les droits des femmes a été suivie d'une vague de « revanche », donc d'un retour de bâton menée par des forces politiques conservatrices.

²² Taylor, *op.cit.*, 2000, p. 214, l'auteur nous offre un point de vue intéressant sur ce sujet et allant dans le sens d'un retour de bâton : en 1983, il interroge des hommes de son entourage sur ces arrestations, ceux-ci lui répondent majoritairement qu'il s'agit de femmes donnant un mauvais exemple aux autres filles, celui que de « se prostituer » auprès des blancs permettrait une ascension sociale plus rapide.

²³ Nous ne tenterons pas d'établir ici ce qui dans leurs engagements personnels résultait de l'opportunisme ou d'un engagement sincère.

Leurs parcours nous invitent alors à interroger leur insertion dans d'autres formes de pratiques politiques : comme animatrices, comme agentes de l'Etat dédiées à la cause des femmes, comme laïques intégrées à des associations religieuses, etc. Dans leurs quartiers et leurs communautés, toutes avaient su montrer leur capacités de mobilisation, leur fiabilité et, déjà, leur loyauté au régime. Promues d'en haut, aucune n'était néanmoins une inconnue et toutes avaient tissé des liens avec les populations qu'elles finirent par administrer. Loin de n'être que des « quotas », elles surent prouver qu'elles pouvaient diriger « comme des hommes », tout en montant une nécessaire conformité à l'ordre des sexes, ainsi qu'un rapport apaisé aux hommes, et donc au pouvoir.

Elles arrivèrent au pouvoir à un moment où le pays traversait une crise économique et politique : le monopartisme s'essouffait, les autorités étaient de plus en plus critiquées en raison d'un système jugé discriminatoire et clientéliste. A partir de 1987, le problème des Tutsi et des opposants Hutu réfugiés dans les pays limitrophes prit aussi une résonance nouvelle, avec la création en Ouganda du Front Patriotique Rwandais (FPR), qui revendiqua le retour au Rwanda de tous les exilés. En octobre 1990, le FPR et son armée, l'APR, attaquèrent le Rwanda depuis l'Ouganda ; le pays entra dans une guerre contre un ennemi extérieur immédiatement identifié comme Tutsi, doublée d'une guerre contre un ennemi de l'intérieur : le Tutsi essentialisé et assimilé à l'armée rebelle.

Le fait d'être des femmes ne suffit pas à interroger les rapports de genre à l'œuvre dans leur ascension politique. Elles n'étaient pas « des femmes » mais une catégorie précise de femmes, liées par des expériences communes, des sensibilités politiques communes également, une proximité avec le pouvoir, des profils socio-professionnels similaires, des liens familiaux, et des expériences militantes.

Leur nomination à des positions officielles d'autorité les sépara encore davantage du reste des femmes rwandaises. En raison de leur court mandat en temps de paix, il est difficile d'évaluer si elles firent de la politique *autrement*²⁴, question alors centrale dans les mouvements féministes des années 1980. Tandis que de plus en plus de femmes dans le monde accédaient à des postes politiques, cette féminisation changeait-elle le système ? La fonction transcendait-elle le genre ?

Si les décrire comme des féministes peut poser plusieurs problèmes – anachronisme, définition donnée au féminisme, usage par les actrices elles-mêmes – celui qui nous semble le plus important est leur participation postérieure au génocide. Rappelons alors que le mouvement féministe en général a été et reste encore traversé par des divergences politiques, un féminisme nationaliste existait et continue

²⁴ Leur propension à la corruption et leur intégration à un système clientéliste nous permet d'en douter.

d'exister. S'intéressant à la question du nazisme et d'une possible « émancipation » des femmes aryennes, Elissa Mailänder rappelle qu'il est difficile de parler de féminisme ou de liberté au regard de l'idéologie nazie, mais qu'à l'échelle des individus et de leur quotidien – par exemple les surveillantes de camp, les auxiliaires de la Wehrmacht et les conseillères à la colonisation – la période nazie a permis des expériences féminines d'ascension sociale et d'émancipation. Il semble que l'on puisse appliquer au cas rwandais son analyse, selon laquelle « la lutte en faveur des droits et de la libération des femmes n'est pas toujours liée de façon idéale à des revendications universelles pour l'égalité entre les sexes, mais puisse aussi être associée au racisme et à l'exploitation (...) »²⁵.

Une dérive extrémiste : 1990

Alors que le fait d'être une femme constituait une identité structurant leurs parcours de jeunesse, la guerre d'octobre 1990 a constitué une rupture majeure, tant dans leurs trajectoires individuelles que dans les engagements politiques en général. Leurs engagements dans l'effort de guerre contre le FPR, la mobilisation des électeurs au sein des partis les plus extrémistes, les politiques d'auto-défense civile et la haine des Tutsi se lisent ainsi comme autant de *choix politiques*, à un moment où les identités – notamment genrées – se voyaient écrasées par la question de la loyauté à l'égard du régime et, par extension, à l'ethnie. La « spirale de la violence »²⁶ ouvrait pour elles, et avec elles, la possibilité de nouveaux rapports de genre. Dès lors, un parallèle peut être établi avec les dérives « fascistes » étudiées par Philippe Burrin, qui nous rappellent l'importance de l'étude d'acteurs individuels pour comprendre non pas le fascisme, mais le processus de *fascisation*²⁷. Ici aussi, ces femmes, « par leur action [ont participé] à l'émergence de possibles »²⁸. Urbaines, plus éduquées que la moyenne, ces femmes devenues des figures du « Hutu power » représentaient des forces mobilisatrices essentielles dans la guerre, dans les partis, et dans la violence elle-même, en raison de leur parcours militant d'avant 1990. Ainsi, si elles sont critiquées par leurs pairs et par la presse, les hommes ne disposaient pas d'autre choix que de *faire avec* elles.

²⁵ Elissa Mailänder, *Amour, mariage, sexualité. Une histoire intime du nazisme (1930-1950)*, Paris, Le Seuil, 2021, p. 360.

²⁶ Mailänder, 2015, *art.cit.*, p. 274. C'est en effet uniquement dans le contexte du camp que celles-ci entrent dans une « spirale de violence ».

²⁷ Philippe Burrin, *La dérive fasciste, Doriot, Déat, Bergery, 1933-1945*, Paris, Le Seuil, 1986, nouvelle édition de 2003, p11.

²⁸ Burrin, 2003, *op.cit.*, p11. Il écrit, en préface à son étude sur trois hommes de gauche ayant rejoint Vichy ou la collaboration : « Telle approche présupposait qu'un phénomène historique pouvait être utilement analysé en retenant pour angle d'étude les acteurs individuels. En reconstituant alternatives et choix au milieu de contextes changeants, il s'agissait de reconstruire la manière dont des individus participent par leur action à l'émergence de possibles ».

Alors que la société civile se clivait et se militarisait, elles élargirent largement leurs prérogatives d'autorités civiles, devenant alors publiquement des modèles de femmes engagées et déjà violentes. Le contexte légitima leur nouveau rôle et notamment ses dimensions paramilitaires, alors que l'extrémisme « hutu *power* » capitalisait sur les divisions de la société : les femmes, les jeunes, les pauvres venus en ville, se trouvèrent revalorisées par un ordre racial réactivé. Au nom de nouvelles prérogatives de femmes politiques « en guerre », les espaces de leur participation politique évoluèrent : elles quittèrent des espaces militants féminins pour des espaces partisans plus mixtes, sans pour autant que ne soit reniée leur capacité à parler aux femmes et à participer spécifiquement à leur mobilisation politique.

Sans jamais quitter le système qui les avaient promues, il n'est donc pas étonnant que ces notables aient été appelés à s'engager publiquement. Dès le départ, elles témoignèrent d'une loyauté infailible au MRND et à leur volonté de s'engager dans la défense de leur nation.

L'extrémisme cependant représenta véritablement une opportunité politique et une voie d'émancipation, notamment pour les femmes agissant à la base. Cela leur permit de déjouer les normes de genre mais aussi de classe et d'âge, d'obtenir des rôles paramilitaire, de porter arme et treillis mais aussi d'organiser des meetings de s'exprimer publiquement, d'être soutenues, cela sans prendre les risques encourus par les membres de l'opposition. Si elles n'étaient pas des « aventurières », il nous semble que ces quatre années de guerre bouleversèrent leur quotidien en profondeur, ce jusque dans leurs foyers et leur vie familiale.

L'étude de ces quinze femmes en « groupe » et donc en montrant ce qui les liait – malgré la différence dans leurs positions sociales, leurs modes de vie etc. – nous a permis de revenir à la nature politique de leur engagement dans la violence, d'éviter d'en chercher les causes individuelles en termes de transgression et de déviance, ce malgré l'omniprésence de ces analyses dans les témoignages à leur sujet. Surtout, l'insistance sur les quatre années de guerre et sur la manière dont elles apprirent déjà la violence, violence alors perçue comme légitime puisqu'il s'agissait d'une guerre contre un ennemi tutsi « infiltré », nous permet de réduire la stupeur quant à leur participation au génocide entre avril et juillet 1994.

Etudier un milieu, montrer l'autonomie des choix politiques possibles

Aussi, malgré notre volonté d'éviter toute téléologie, notre recherche comporte un biais évident. En raison de notre démarche à rebours, c'est-à-dire en partant de leur condamnation pour génocide, nous

nous focalisons uniquement sur des profils de femmes devenues extrémistes. Nous pouvons donc donner l'impression que toutes les jeunes filles éduquées, puis toutes celles engagées dans des associations féminines ou en politique, auront fini par participer au génocide.

Malgré notre insistance sur les processus de socialisations et de politisations d'une élite féminine, cette recherche permet en fait de penser l'autonomie de leurs choix. En effet, nous choisissons de présenter ponctuellement d'autres profils similaires qui embrassèrent les mêmes études, les mêmes types de professions et évoluèrent également au sein du parti-Etat, atteignant les mêmes types de postes, mais qui ne participèrent pas au génocide. Toutes ces femmes appartenaient ainsi à des réseaux et des milieux similaires, mais ne suivirent pas les mêmes trajectoires. Au sein de cet échantillon contrefactuel, nous retrouvons autant des personnalités modérées ou de l'opposition ayant refusé, sans équivoque, de participer au génocide, que des femmes idéologiquement proches du Hutu Power mais ne s'étant pas engagées dans le processus d'extermination. Nous ne disposons pas à leur sujet des mêmes sources - ni procès ni entretiens (même si nous avons essayé de contacter certaines d'entre elles) – mais leur mention à côté de ces femmes génocidaires permet « de démontrer le rôle de la liberté face au "fatalisme historique" »²⁹.

²⁹ Quentin Deluermoz et Pierre Singaravélou. « Explorer le champ des possibles. Approches contrefactuelles et futurs non advenus en histoire », *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, vol. 59-3, no. 3, 2012, p76. L'article cite ensuite Charles Renouvier avec une citation ici très à propos : « Les historiens ont pris à tâche de vivre de la vie du passé : ils ont tout compris, le mal comme le bien, les nécessités du mal, les excuses du crime, mieux encore, son indispensable utilité. Ils se seraient crus gens peu intelligents, esprits étroits, philistins, s'ils avaient pensé qu'en Perse on pût être autre chose que Persan. Ils ont donc épousé les préjugés de chaque époque, à une seule illusion près, que les témoins ont coutume de se faire au moment : l'illusion d'imaginer que la chose même qui arrive pourrait n'arriver pas comme elle arrive », « Uchronie, tableau historique apocryphe des révolutions de l'Empire romain et de la formation d'une fédération européenne », *La Revue philosophique et religieuse*, 1857, p. XII-XIII.